

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
58  
Conseillers présents :  
47  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
2  
Conseillers représentés :  
9  
Total votants :  
58

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY  
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie dans les  
quartiers prioritaires de la politique de la ville : signature d'un avenant  
DELIBERATION N°20170601-20**

***Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente***

**Vu** la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**Vu** la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016,

**Vu** le cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

**Vu** le nouveau contrat de ville de la ville de Thiers signé le 8 juillet 2015,

**Vu** la convention d'abattement de la TFPB sur la ville de Thiers de février 2016 et annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'Etat dans le département du Puy-de-Dôme pour la période 2016-2018,

La rapporteure informe l'assemblée que l'objet de la convention est la mise en cohérence de la coordination des actions mises en place par chacun. Il s'agit de travailler en collaboration pour offrir un meilleur service de proximité et un cadre de vie plus agréable aux habitants des quartiers prioritaires de la ville. L'abattement de la TFPB permet à l'Ophis de mettre en œuvre un plan d'actions global pour améliorer la qualité de vie des locataires des quartiers prioritaires.

Il est proposé un avenant à cette convention dont l'objet est l'annexion du bilan des actions 2016, le programme prévisionnel des actions 2017, et celui des actions 2018.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie dans les quartiers politique de la ville,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie dans les quartiers politique de la ville.

TOTAL VOTANTS :	58 =	Conseillers Présents	47 +	Représentés	11	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	58 =	Pour : 58		Contre : 0		
Abstention :	0					

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

Tony BERNARD

